

REGLEMENT DES COMPETITIONS DE JEUNES

COUPE WALLONIE-BRUXELLES « U17 »
COUPE DE L'AVENIR « U12 » ET « U14 »

Direction technique

19/08/2016

1. GENERALITES

1.1. Préambule

L'escrime allie de manière homogène et équilibrée des aptitudes physiques et mentales, entre autres: les qualités athlétiques, la dextérité, la réactivité, la vitesse, l'inventivité, l'anticipation, l'adaptabilité. L'escrime est fondée sur les valeurs fondamentales du Mouvement Olympique, entre autres : Le respect des athlètes, des officiels, des arbitres et des spectateurs, la courtoisie, la loyauté, l'esprit sportif, la discipline, l'observance des règlements (statuts de la FIE, principes constitutifs).

Le règlement pour les épreuves de jeunes organisées sous l'égide de la F.F.C.E.B., a été élaboré dans l'esprit du décret du 3 avril 2014 relatif à la prévention des risques pour la santé dans le sport, particulièrement en ce qui concerne les dispositions visant à organiser la pratique du sport dans le respect des impératifs de santé en fixant, notamment des catégories d'âges et de genre et, le cas échéant, des conditions de pratique s'y rapportant.

Il est inspiré par les préceptes pédagogiques des pratiques des programmes de développement sportif à long terme. Il est une adaptation du règlement international des épreuves, ayant pour objectif principal, la prépondérance des aspects éducatifs de l'escrime. Il est bien évident que ce qui est prévu pour des adultes dans le cadre de compétitions nationales ou internationales, aux enjeux plus importants, n'est pas forcément adapté aux jeunes, où l'aspect éducatif de la compétition doit être impérativement privilégié. Les épreuves pour les catégories des moins de 14 ans comportent des règles spécifiques.

Toutes les personnes (enseignants, accompagnateurs, spectateurs) qui participent ou assistent à une épreuve d'escrime, doivent respecter l'ordre et s'abstenir de troubler le bon déroulement de l'épreuve de quelle que façon que ce soit.

1.2. Catégories d'âge

Pour la saison 2016-2017 :

Nouvelle appellation	Appellation précédente	Années de naissance
U 10 /Poussin		2007-2008
U12 / Pupille		2005-2006
U14 / Minime		2003-2004
U17 / Cadet		2000-2001-2002

1.3. Calendrier des épreuves et attribution des labels fédéraux

Les labels sont octroyés sur la base de la candidature et de l'engagement pris par l'organisateur de respecter le cahier des charges et sur décision de la fédération.

- Coupe de l'avenir des U12
- Coupe de l'avenir des U14
- Coupe Wallonie-Bruxelles U17

Les demandes de label doivent être adressées par courrier électronique à la fédération (escrime@skynet.be). Elles doivent préciser les armes, catégories et genre.

Le calendrier général des épreuves de la Coupe de l'Avenir et de la Coupe de Wallonie-Bruxelles est publié en début de saison, au moins 4 semaines avant la première épreuve. En cas de nécessité, ce calendrier peut être modifié sur décision du bureau exécutif de la F.F.C.E.B.

1.4. Accès aux épreuves, inscriptions

Les épreuves organisées sous l'égide de la F.F.C.E.B. sont ouvertes aux licenciés de la F.R.B.C.E. et aux licenciés des fédérations affiliées à la FIE. Pour les licenciés des fédérations affiliées à la FIE, ils devront pouvoir fournir la preuve de leur licence.

Les inscriptions sont à envoyer au cercle organisateur au plus tard pour le mercredi qui précède l'événement, avant minuit. A cette fin, le document d'invitation à la compétition devra reprendre tous les éléments utiles.

1.5. Sécurité

Voir Règlement général de la F.F.C.E.B. / règlement relatif à la sécurité et la prévention (*Ce chapitre répond à l'Art.5, paragraphes 1° et 2° (« Des obligations générales en matière de prévention des risques ») du décret du 03-04-2014 relatif à la prévention des risques pour la santé dans le sport.*)

1.6. Age minimum et sur-classement

- L'âge minimum pour participer à une compétition comptant pour un classement officiel, c'est-à-dire à partir de la catégorie U12/Pupille est fixé à 10 ans (qui doivent être atteints au plus tard le jour de l'épreuve.
- À partir de la catégorie U12/Pupille, le sur-classement simple (autorisation de tirer dans la catégorie supérieure) est autorisé dans toutes les catégories.
- Les doubles sur-classements U12->U17 et U14->U20 sont interdits.

1.7. Engagement hors délai

Le cercle organisateur est en droit de refuser les inscriptions arrivées en dehors du délai fixé. Il peut également accepter la demande moyennant le paiement d'une amende équivalente au droit d'engagement (droit d'engagement + amende égale au D.E.).

1.8. Droit d'engagement

Les tireurs et les équipes doivent s'acquitter d'un droit d'engagement auprès des organisateurs. Le montant est de 12€ pour les épreuves individuelles et de 36€ pour les épreuves par équipes. Dans la mesure du possible, la liste des inscrits sera publiée sur le site web du cercle organisateur.

1.9. Nombre de tireurs inscrits et obligation de présenter un arbitre

L'organisateur a l'obligation de préciser dans l'invitation de la compétition, le nombre d'arbitres RECONNUS nécessaires en fonction du nombre de tireurs inscrits par cercle.

En épreuve individuelle :

A partir du 4ème tireur inscrit à une arme ou pour un total de 6 tireurs inscrits dans les différentes armes lors de la même journée, les cercles participant sont tenus de mettre un arbitre reconnu à la disposition de l'organisateur.

A partir du 9ème tireur inscrit (à une même arme ou dans les différentes armes de la même journée), le cercle participant est tenu de mettre un second arbitre à la disposition de l'organisateur.

En cas d'un désistement de tireur qui survient après l'échéance d'inscription, ou le jour même de l'épreuve, le club d'appartenance est tenu de maintenir le(les) arbitres requis par le nombre initial d'inscrits.

Si le désistement survient avant l'échéance du mercredi avant minuit, le nombre d'arbitres nécessaires sera ajusté au nombre de tireurs du cercle réellement inscrits à l'échéance.

Pour les épreuves par équipes :

1 arbitre est requis pour une ou deux équipes inscrites dans la même arme. À partir de la 3^{ème} équipe dans la même arme, un deuxième arbitre est obligatoire.

1.10. Absence de l'arbitre club

En cas d'absence d'arbitre, l'organisateur est en droit de refuser les tireurs en surnombre ou d'imposer une amende de **120€ maximum** par arbitre manquant. Les amendes sont payables immédiatement et perçues par l'organisateur.

1.11. Associations de cercles pour les épreuves par équipes

Dans les épreuves par équipes une association temporaire de cercles affiliés à la F.R.B.C.E. est autorisée. Les conditions sont les suivantes :

- L'association de deux cercles affiliés à la F.F.C.E.B. et au V.S.B. est valable pour une saison ; une association peut se créer en cours de saison ;
- Les 2 cercles qui veulent s'associer doivent adresser une déclaration d'accord d'association à l'organisateur, au moment de l'inscription de l'équipe ;
- Chaque arme peut faire l'objet d'une association différente > un cercle peut engager une équipe propre et également s'associer avec un autre cercle pour engager une équipe supplémentaire au nom des 2 cercles ;

1.12. Résultats

Après la compétition, l'organisateur envoie les résultats complets par courrier électronique conformément aux instructions (voir cahier de charges : « instructions pour l'envoi des résultats », au secrétariat de la fédération au plus tard (escrime@skynet.be) pour le mercredi qui suit le WE de l'événement.

1.13. Classements

Les classements sont tenus à jour par la fédération selon des dispositions spécifiques à chaque catégorie concernée par la coupe de l'avenir U12 et U14 ainsi que par la Coupe Wallonie-Bruxelles U17.

2. Arbitrage

2.1. Quota d'arbitres à mettre à disposition de l'organisateur

Voir 1.9.

2.2. Rôle éducatif de l'arbitre

Dans toutes les épreuves de jeunes, l'arbitre a le devoir de se comporter avant tout comme un éducateur bienveillant mais ferme, attentif et impartial. Un certain nombre de jeunes escrimeurs découvrent la compétition à l'occasion de ces épreuves et leurs connaissances sont dès lors parfois incertaines. Le stress peut accentuer ce phénomène. Donc, avant toute sanction, l'arbitre veillera à expliquer en adaptant ses explications à l'âge de son public. Dans le même esprit, il expliquera oralement la faute commise avant de donner un carton jaune. S'il le juge pertinent, en fonction de la situation, il peut simplement donner un avertissement verbal.

L'arbitre sera vigilant quant au respect de l'esprit sportif des tireurs (courtoisie, fair-play, discipline). Il veillera à ce que les tireurs se saluent, saluent l'arbitre et le public au début et à la fin de l'assaut. Il rappellera et exigera si nécessaire que les tireurs se serrent la main à la fin de l'assaut. Il sanctionnera systématiquement tout manque de respect de l'esprit sportif et expliquera l'importance de celui-ci.

A toutes les armes, l'arbitre seul doit décider au sujet de la validité de la touche ; au fleuret et au sabre il doit juger seul également de la priorité de la touche en appliquant les principes des conventions afférent à chaque arme.

L'arbitre a l'obligation d'arrêter immédiatement tout acte troublant le bon déroulement du match.

2.3. Éthique de l'arbitre

Le fait d'accepter une désignation en tant qu'arbitre ou assesseur implique l'engagement d'honneur du désigné de respecter et de faire respecter les règlements, ainsi que de remplir ses fonctions avec la plus scrupuleuse impartialité et l'attention la plus soutenue. Afin de préserver son image de neutralité, l'arbitre ne peut être en même temps entraîneur ou coach. Son attitude, tout au long de la compétition doit rester impartiale.

L'arbitre doit être présent dès le premier appel (généralement 30 min avant le début de la compétition) de la première catégorie de l'arme pour laquelle il vient arbitrer, et jusqu'à la fin de la dernière catégorie de cette arme, ou jusqu'à sa décharge par le DT, même s'il n'y a pas ou plus de tireurs de son club dans cette catégorie.

En cas d'empêchement/de nécessité de départ anticipé (ou d'arrivée tardive) exceptionnel, il préviendra les organisateurs/le DT au plus tard au début de la compétition (ou dans des cas plus graves, au moment de la survenance de la nécessité) et préférentiellement anticipativement. Il devra justifier de la nécessité et sa décharge se fera à la discrétion du DT en fonction des éléments exposés et des besoins en arbitrage.

En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé non-approuvé par les organisateurs/le DT, une amende partielle (avec un maximum de 75 €) pourra être réclamée au club pour lequel l'arbitre vient ».

2.4. Qualification des arbitres

Tous les arbitres reconnus par leur fédération peuvent officier lors des épreuves de jeunes.

L'organisateur devra être vigilant à disposer d'arbitres aptes à arbitrer aux différentes épreuves de la journée.

Ces épreuves ayant un caractère formatif peuvent être des moments de formation, de stage, voire d'examen pour les arbitres en formation.

3. Matériel

3.1. Équipement et habillement

L'équipement et l'habillement doivent assurer le maximum de protection compatible avec la liberté de mouvement indispensable pour la pratique de l'escrime. Ils ne doivent en aucune façon risquer de gêner ou de blesser l'adversaire ou comporter aucune boucle ou ouverture dans laquelle puisse s'engager la pointe adverse et ainsi la retenir ou la dévier. La veste et le col doivent être entièrement fermés. L'habillement doit être conforme aux normes en vigueur et en bon état.

3.2. Normes du matériel

Tout équipement doit être aux normes CE. Et respecter les normes reprises dans le tableau 3.11 ci-dessous.

3.3. Veste

A toutes les armes, lorsque le tireur, la tireuse, est en position de garde, la partie inférieure de la veste doit recouvrir le pantalon sur une hauteur d'au moins 10cm. Le tireur a l'obligation de porter une veste réglementaire couvrant toute la surface du tronc. .

3.4. Pantalon

Le pantalon doit couvrir complètement les genoux et être fermé.

3.5. Protège poitrine

L'équipement des jeunes filles doit comporter, en outre, sous la veste, un protège-poitrine en matière rigide.

3.6. Masque

Il doit être formé d'un treillis isolé intérieurement et extérieurement, passer l'inspection visuelle et, en cas de doute, le poinçon.

Les masques doivent comporter [deux dispositifs de sécurité indépendants](#) (c'est-à-dire la patte qui maintient le masque sur la tête de l'escrimeur et l'élastique indépendant avec scratch).

3.7. Gant d'escrime

A toutes les armes, la manchette du gant doit, dans tous les cas, recouvrir entièrement la moitié de l'avant-bras armé du tireur pour éviter que la lame de l'adversaire puisse entrer dans la manche de la veste.

3.8. Bas

Avec le pantalon, le port d'une paire de bas est obligatoire. Ils doivent recouvrir entièrement la jambe jusqu'en-dessous du pantalon et être tenus de façon à ne pas pouvoir tomber.

3.9. Fils de corps

2 fils de corps en piste doivent être disponibles

3.10. Armes

2 armes doivent être disponibles en piste. Le contrôle de celles-ci devra être assuré par les arbitres. La vérification des armes est obligatoire avant chaque combat.

3.11. Tableau récapitulatif des normes pour le matériel

EQUIPEMENT	U12	U14	U17
Masque CE	YES	YES	NO
Masque FIE 1600 N	A	A	YES
Veste CE 350 N	YES	YES	YES
Veste FIE 800 N	A	A	A
Pantalon CE 350 N	YES	YES	YES
Pantalon FIE 800 N	A	A	A
Sous veste CE 350 N	YES	YES	NO
Sous veste FIE 800 N	2017-2018	2017-2018	YES
Coquilles de protection de poitrine ou bustier dames	YES	YES	YES
Coque protection poitrine homme	A	A	A
Coquille de protection homme	A	A	A

Légende :

- YES = OBLIGATOIRE
- A = AUTORISE
- NO = INTERDIT
- 2017-2018 : AUTORISE ET SERA OBLIGATOIRE A L'ENTAME DE LA SAISON 2017-2018

3.12. Tableau récapitulatif des normes concernant les armes dans les catégories

	U12	U14	U17
Lame fleuret	0 ou 2	4 ou 5 normale ou FIE	FIE
Lame épée	0 ou 2	4 ou 5 normale ou FIE	5 normale ou FIE
Lame Sabre	0 ou 2	4 ou 5 ou	5 normale ou S2000+

4. FORMAT DES EPREUVES

4.1. U12/Pupille

4.1.1. Horaire des épreuves

Dans la mesure du possible, les organisateurs feront en sorte qu'une épreuve pour les U12 n'impose pas plus de 4 heures de présence aux tireurs sur les lieux de compétition. Lorsqu'un tournoi comporte plusieurs épreuves individuelles, il ne devra pas y avoir un arrêt supérieur à 30 minutes entre 2 tours.

4.1.2. Déroulement des épreuves

Les épreuves peuvent être soit individuelles, soit par équipes. En catégorie U12, il est souhaitable de privilégier les compétitions par équipes. Quel que soit le type de compétition, les organisateurs devront faire en sorte qu'un tireur dispute un minimum de 6 matchs.

4.1.3. Formule des épreuves individuelles

Formule intégralement en poules

- Par poules de 4,5 ou 6 tireurs avec 2 tours de poules au moins, sans éliminés. Il est préférable de faire 3 poules de 4, plutôt que 2 poules de 6.
- Après le 1er tour de poule, les tireurs sont répartis en poules de niveaux : les 4, 5 ou 6 premiers du classement forment la 1ère poule, les tireurs classés après forment la 2ème poule et ainsi de suite en fonction du nombre de poules.
- S'il y a 2 tours de poule avant la poule finale, après le 1^{er} tour, les poules sont constituées en fonction des résultats du 1^{er} tour. Pour les poules finales, elles sont constituées en fonction des résultats réalisés sur l'ensemble des 2 tours de poules.
- Classement de la poule finale : le classement est établi sur la base des indices V/D, puis TD/TR, puis TD. En cas d'égalité parfaite pour l'attribution de la 1^{ère} place, les tireurs sont départagés sur base de l'indice utilisé pour la constitution de la poule finale. Si l'égalité subsiste, les tireurs sont déclarés ex-aequo.
- En cas d'égalité dans la poule de classement (indice V-D ; TD-TR ; touches données), il y aura un match de barrage pour entrer dans la poule finale

4.1.4. Formule pour les épreuves par équipes en U12

- Rencontre par équipes de 3, résultat tenant compte du nombre de victoires individuelles ;
- Formule avec élimination. Un ou deux tours de poules préliminaires sans élimination suivi d'un tableau d'élimination directe. La 3^o place est tirée. Les poules sont constituées d'un maximum de 3 équipes. Le classement se fait sur trois critères successifs : 1. Victoires matchs ; 2. Victoires assauts ; 3. Touches données – touches reçues.
- L'épreuve est organisée s'il y a minimum 3 équipes.
- Classement des équipes au départ :
 - Classement de la saison précédente ;
 - S'il n'a pas de classement pour la saison précédente : pour la première compétition tirage au sort ; pour les compétitions suivantes : le classement officiel ;

4.1.5. Durée des assauts et nombre de touches

Épreuve individuelle

Armes	En poule
U12 fleuret	4 touches en 3 minutes
U12 épée	4 touches en 3 minutes
U12 sabre	5 touches en 3 minutes

Épreuve en équipes

Armes	Assauts
U12 fleuret	4 touches en 3 minutes
U12 épée	4 touches en 3 minutes
U12 sabre	5 touches en 3 minutes

4.16. Constitution des poules

Toutes les épreuves de la catégorie U12 sont mixtes.

Les poules sont constituées comme suit :

- 1) De 1 à 200 : classement officiel mixte à jour (le classement change après chaque tournoi).
- 2) 999 : tous les autres.

Cas particuliers :

- 1) Les tireurs étrangers repris dans le classement de la coupe sont repris selon les mêmes règles que les tireurs belges. Les escrimeurs étrangers non repris dans le classement sont repris dans (d) 999.

4.1.7. Classements de la compétition

Si la compétition rassemble des garçons et des filles, on fait un classement général mixte et un classement spécifique pour les filles. Celles-ci sont classées en fonction de leur classement par rapport aux filles.

Exemple : le 1^{er} et le 4^{ème} de la compétition sont des filles. Elles sont respectivement classées 1^{er} et 2^{ème} du classement pour des filles. Les garçons conservent leur place du classement général.

4.1.8. Classement Coupe de l'avenir U12

Individuel

Le classement est établi sur la base de 3 meilleurs résultats en épreuve labélisée + le classement des championnats de Belgique U12.

En cas d'ex-aequo, le tireur qui a remporté le plus de 1^{ère} places est classé devant, si l'égalité subsiste, on prend en compte le nombre des 2^{ème} places et ainsi de suite ;

Équipes

Le classement est établi sur la base du total de tous les résultats en épreuve labélisée

En cas d'ex-aequo, l'équipe qui a remporté le plus de 1^{ère} places est classée devant, si l'égalité subsiste, on prend en compte le nombre des 2^{ème} places et ainsi de suite ;

4.1.9. Calcul des points

Individuel :

Les points sont calculés selon la formule suivante :

$101 - (\text{place} * 100 / \text{nombre de participants}) = \text{points obtenus.}$

Equipes :

Le classement sera fait sur la base du pointage suivant :

1 ^{er} 64 points	7 ^{ième} : 28 points	13 ^{ième} : 21 points
2 ^{ième} 52 points	8 ^{ième} : 26 points	14 ^{ième} : 20 points
3 ^{ième} 40 points	9 ^{ième} : 25 points	15 ^{ième} : 19 points
4 ^{ème} 36 points	10 ^{ième} : 24 points	16 ^{ième} : 18 points
5 ^{ième} 32 points	11 ^{ième} : 23 points	17 ^{ième} à 32 ^{ième} : 8 points
6 ^{ième} 30 points	12 ^{ième} : 22 points	

4.1.10. Caractéristiques de lames en U12

La catégorie U12 est le moment du passage de la lame 0 à la lame 2. Toutefois, l'utilisation de la lame 0 reste admise.

	U12 : lame 2		
	Fleuret	Épée	Sabre
Longueur lame	82 cm	82 cm	82 cm
Longueur totale max de l'arme	105 cm	105 cm	100 cm
Diamètre coquille	95 à 100 mm	125 mm	140x150 mm
Poignée	libre		

4.2. U14/Minime

4.2.1. Horaire des épreuves

Dans la mesure du possible, les organisateurs feront en sorte qu'une épreuve pour les U14 n'impose pas plus de 6 heures de présence aux tireurs sur les lieux de compétition. Lorsqu'un tournoi comporte plusieurs épreuves individuelles, il ne devrait pas y avoir un arrêt supérieur à 30 minutes entre 2 tours.

4.2.2. Déroulement des épreuves

Les épreuves peuvent être soit individuelles, soit par équipes. Quel que soit le type de compétition, les organisateurs devront faire en sorte qu'un tireur dispute un minimum de 6 matchs.

4.2.3. Formule des épreuves individuelles

- Un ou deux tours de poule sans éliminés suivi de tableau avec ou sans repêchage.
- La formule FIE, un tour de poule avec élimination suivi de tableau d'élimination directe, est INTERDITE.

4.2.4. Formule pour les épreuves par équipes en U14

- Rencontre par équipes de 3, disputée en relais à l'italienne ;
- Un ou deux tours de poules préliminaires sans élimination suivi d'un tableau d'élimination directe. La 3^e place est tirée. Les poules sont constituées d'un maximum de 4 équipes.
- L'épreuve est organisée s'il y a minimum 3 équipes.
- Classement des équipes au départ :
 - Classement de la saison précédente ;
 - S'il n'a pas de classement pour la saison précédente : pour la première compétition tirage au sort ; pour les compétitions suivantes : le classement officiel ;

4.2.5. Durée des assauts et nombre de touches

Épreuve individuelle

Armes	En poule	En tableau
U14 fleuret	5 touches en 3 minutes	10 touches en 2 reprises de 3 minutes /1 minute de pause
U14 épée	5 touches en 3 minutes	10 touches en 2 reprises de 3 minutes /1 minute de pause
U14 sabre	5 touches en 3 minutes	15 touches avec 1 minute de pause à 8 touches

Épreuve en équipes

Rencontre en relais de 36 touches à l'épée et au fleuret, 45 touches au sabre

Armes	Relais
U14 fleuret	4 touches en 3 minutes
U14 épée	4 touches en 3 minutes
U14 sabre	5 touches en 3 minutes

4.2.6. Constitution des poules

- 1) De 1 à 100 : classement officiel à jour (le classement change après chaque tournoi).
- 2) De 101 à 200 : les tireurs montant de catégorie en fonction de leur classement année précédente dans la catégorie qu'ils quittent.
- 3) De 201 à 300 : classement des escrimeurs tirant en sur-classement et non classés, en fonction de leur classement à jour dans leur catégorie.
- 4) 999 : tous les autres.

Cas particuliers :

Les tireurs étrangers repris dans le classement de la coupe sont repris selon les mêmes règles que les tireurs belges. Les escrimeurs étrangers non repris dans le classement sont repris dans (d) 999.

4.2.7. Classement U14

Individuel

Le classement est établi sur la base maximum des 5 meilleurs résultats en épreuve labélisée + le classement des championnats de Belgique U14.

Équipes

Le classement est établi sur la base du total de tous les résultats en épreuve labélisée

4.2.8. Calcul des points

Les points sont calculés selon la formule suivante :

Individuel : les points sont calculés selon la formule suivante :

$101 - (\text{place} * 100 / \text{nombre de participants}) = \text{points obtenus}$.

Équipes : Le classement sera fait sur la base du pointage suivant :

1 ^{er} 64 points	7 ^{ième} : 28 points	13 ^{ième} : 21 points
2 ^{ième} 52 points	8 ^{ième} : 26 points	14 ^{ième} : 20 points
3 ^{ième} 40 points	9 ^{ième} : 25 points	15 ^{ième} : 19 points
4 ^{ième} 36 points	10 ^{ième} : 24 points	16 ^{ième} : 18 points
5 ^{ième} 32 points	11 ^{ième} : 23 points	17 ^{ième} à 32 ^{ième} : 8 points
6 ^{ième} 30 points	12 ^{ième} : 22 points	

4.2.9. Caractéristiques de lames en U14

Lame 5. L'utilisation de lame de longueur inférieure est autorisée.

4.3. U17/Cadet

4.3.1. Horaire des épreuves

Le programme horaire doit être réglé de façon qu'aucun match ne débute avant 09h00, et que tous les matchs soient terminés pour 18h00.

4.3.2. Déroulement des épreuves

Les épreuves peuvent être soit individuelles, soit par équipes. Quel que soit le type de compétition, les organisateurs devront faire en sorte qu'un tireur dispute un **minimum de 6 matchs**.

4.3.3. Formule des épreuves individuelles

Un ou deux tours de poule sans éliminés suivi de tableau avec ou sans repêchage

4.3.4. Formule pour les épreuves par équipes en U17

- Rencontre par équipes de 3, disputée en relais à l'italienne ;
- Un ou deux tours de poules préliminaires sans élimination suivi d'un tableau d'élimination directe. La 3^e place est tirée. Les poules sont constituées d'un maximum de 4 équipes. Le classement se fait sur deux critères successifs : 1. Victoires matchs ; 2. Touches données – touches reçues.
- L'épreuve est organisée s'il y a minimum 3 équipes.
- Classement des équipes au départ :
 - Classement de la saison précédente ;
 - S'il n'a pas de classement pour la saison précédente : pour la première compétition tirage au sort ; pour les compétitions suivantes : le classement officiel ;

4.3.5. Durée des assauts et nombre de touches

Épreuve individuelle

Armes	En poule	En tableau
U17 fleuret	5 touches en 3 minutes	15 touches en 3 reprises de 3 minutes / 1 minute de pause
U17 épée	5 touches en 3 minutes	15 touches en 3 reprises de 3 minutes / 1 minute de pause
U17 sabre	5 touches en 3 minutes	15 touches avec 1 minute de pause à 8 touches

Épreuve en équipes

Rencontre en relais de 45 touches

Armes	Relais
U17 fleuret	5 touches en 3 minutes
U17 épée	5 touches en 3 minutes
U17 sabre	5 touches en 3 minutes

4.3.6. Constitution des poules

- 1) De 1 à 100 : le dernier classement national.
- 2) De 101 à 200 : le dernier classement officiel coupe Wallonie-Bruxelles ;
- 3) 999 : les autres.

Cas particulier:

Les tireurs étrangers repris dans le classement de la coupe sont repris selon les mêmes règles que les tireurs belges. Les escrimeurs étrangers non repris dans le classement sont repris dans (d) 999.

4.3.7. Classement U17

Individuel

Le classement est établi sur la base maximum de 4 meilleurs résultats en épreuve labélisée coupe Wallonie-Bruxelles + les résultats en compétition de circuit national U17 + le classement des championnats de Belgique U17.

Calcul des points

Le système de calcul est une adaptation de celui utilisé pour le classement national.

Formule suivante :

Points gagnés = points de base x coefficient technique
--

Remarque : le nombre obtenu est arrondi au 2^{ème} chiffre après la virgule.

Table de points

Elle diffère selon que la compétition se déroule avec ou sans repêchage.

Tableau 1 : sans repêchage

Place	Points
1	1000,000
2	800,000
3-4	650,000
5/8	500,000
9/16	320,000
17/32	160,000
33/64	80,000
4 ^{ème} tour	40,000
3 ^{ème} tour	20,000
2 ^{ème} tour	10,000
1 ^{er} tour	0

Tableau 2 : avec repêchage

Place	Points
1	1000,000
2	800,000
3/4	650,000
5/8	500,000
9/12	410,000
13/16	320,000
17/24	240,000
25/32	160,000
33/48	120,000
49/64	80,000
4 ^{ème} tour	40,000
3 ^{ème} tour	20,000
2 ^{ème} tour	10,000
1 ^{er} tour	0

Coefficient technique

Championnats de Belgique	0,25
Circuit national Belgique	0,2
Coupe Wallonie-Bruxelles	0,1

5. CAHIER DES CHARGES DE L'ORGANISATEUR

5.1. Espace de compétition

La sécurité des athlètes, des accompagnateurs, des organisateurs et du public doit primer lors du choix des salles de compétitions.

Un D.E.A. (défibrillateur externe automatisé) doit être à disposition.

Un espace pour les équipements des tireurs, des bancs ou des chaises, ainsi que des marqueurs (rubans, câbles, barrières) pour délimiter les espaces de combat doivent être prévus.

Les espaces entre les pistes devront être suffisants pour permettre le travail de l'arbitre dans des conditions optimales.

5.2. Espaces d'organisation

- Une table d'accueil (confirmation des inscriptions) ;
- Un espace réservé au directoire technique de l'épreuve ;
- Une salle ou un espace identifié pour les arbitres (vestiaire et aire de repos) ;
- Des vestiaires avec douches pour les tireurs ;
- Des toilettes salubres en nombre suffisant ;
- Un espace de restauration différent du plateau de compétition ;
- Une table ou un espace pour l'armurerie ;
- Une zone pour le vendeur de matériel ;
- Un espace d'échauffement lorsque toutes les pistes sont occupées ;

5.3. Personnel nécessaire

- Directeur de tournoi
- Un directoire technique composé de 3 personnes dont la liste doit être affichée durant le tournoi ;
- Un secrétaire pour la gestion informatisée des épreuves ;
- Des arbitres en nombre suffisant ;
- Une personne accréditée pour les premiers soins et l'utilisation du D.E.A. ;
- De bénévoles en nombre suffisant pour assurer le soutien dans les différentes tâches indispensables (voir check-list);

5.4. Invitation

Le formulaire d'invitation doit parvenir à la Fédération au minimum 1 mois avant la tenue de l'événement afin d'être diffusé sur le site internet de la fédération. Il doit contenir :

- Le nom du circuit, la date, le lieu, l'horaire (conforme aux prescrits des différentes catégories) des différentes épreuves ;
- Les montants des droits d'engagement ;
- Les quotas d'arbitres en fonction du nombre de tireurs (équipes) inscrits ainsi que les amendes en cas d'absence d'arbitre requis ;
- Les numéros de téléphone et une adresse email pour obtenir des renseignements ;
- Numéro de téléphone d'appel d'urgence de l'organisateur pour LE JOUR DE LA COMPETITION ;
- Des précisions sur l'accès au lieu de l'épreuve et le parking ;
- Des précisions sur la possibilité d'une restauration sur place ;

- Des précisions sur la présence d'un vendeur de matériel d'escrime ;
- En cas d'invitation envoyée à des clubs affiliés à d'autres fédérations nationales, il est utile de rappeler les normes du matériel individuel autorisé.
- Le formulaire d'inscription. Ce formulaire doit contenir les informations suivantes :
 - Identification du club + numéro de téléphone et personne de contact ;
 - Nom, prénom, année de naissance des tireurs engagés ;
 - Arme, genre et catégorie d'âge ;

5.5. Résultats

Instruction pour l'envoi des résultats

L'organisateur est tenu de transmettre les résultats sur **fichier ou lien exploitable sur excel.**

Si cette directive n'est pas respectée, les résultats ne seront pas validés.

Motivation : cette directive est rendue nécessaire par la trop grande diversité des modèles utilisés par les organisateurs pour transmettre les résultats. Cela rend le traitement des données par la fédération très complexe et très long. C'est également une source d'erreur importante.

5.6. Arbitrage

Accueil des arbitres

L'organisateur est tenu d'accueillir correctement tous les arbitres en veillant à ce que ceux-ci reçoivent de quoi se nourrir et à boire tout au long de la compétition.

Renfort pour l'arbitrage

Arbitres en renfort : Il est recommandé à l'organisateur de prendre les dispositions pour s'assurer le renfort d'arbitres afin d'en disposer d'un nombre suffisant pour assurer un déroulement harmonieux de la compétition. La CAF peut assurer, via la FFCEB, le relais pour la demande de tels renforts.

5.7. Check-list

Cette liste indique les points à prendre en compte par l'organisateur. Certains sont indispensables (gras souligné), d'autres importants (gras), ou souhaitables (normal).

1) Organisation générale

- Protocole**
- Affiches, publicité, télévision, journaux**
- Officiels à inviter
- Presse**
- Sonorisation générale (micro pour le Directoire Technique)**
- Podium pour la remise des médailles**
- Places réservées pour les officiels
- Téléphone fixe ou portable.**
- Responsable de la sécurité**

2) Organisation et gestion technique

- La salle de compétition devra être pourvue d'un revêtement de sol spécifique à la pratique sportive.**
- Salle de surface suffisante pour le nombre de pistes nécessaires**
- Tous les appareils enregistreurs de touches devront être aux nouvelles normes de la FIE au niveau des réglages de la sensibilité et de la régularité pour le fleuret et pour le sabre**
- 4 pistes devront être pourvues d'appareils équipés d'un marquoir et d'un chronomètre
- Responsable qualifié pour la réparation des pistes**

- f) Personnel de pistes
 - i) Pour les finales : un préposé à l'appareil
- g) **Gabarits et appareils de contrôle des armes, fils de corps, cuirasses métalliques, masques et la manchette au sabre. Pour les U12/pupilles, la longueur des lames et le diamètre de la coquille.**
- h) **Outillage pour la réparation des armes et le changement des lames cassées**
- i) **Fournitures pour la réparation. Matériel de rechange (pointes, vis, ressorts etc.)**
- j) **Poids pour le contrôle des armes (si possible un par piste) : fleuret /0,5 kg, épée/0,75 kg. Lamelles pour la vérification de la course totale et de la course résiduelle de la pointe de l'épée (1,5 mm et 0,5 mm) : à disposition des arbitres**

3) Informatique

- a) **Ordinateur avec programme labélisé, et imprimante**
- b) **Une personne qualifiée (connaissance du programme informatique) comme préposé à l'ordinateur**
- c) **Service ordinateur - affichage des tableaux – speaker**
- d) **Gestion des compétitions :**
 - i) **Pour toutes les compétitions individuelles et équipes U17/cadet : informatique**
 - ii) **Gestion des compétitions pour les équipes U12 et U14 : manuellement.**

4) Locaux et espaces nécessaires

Il s'entend que tous les locaux doivent être dans un état de propreté correct

- a) **Espace pour le directoire technique**
- b) **Vestiaires pour hommes et dames avec douches et toilettes**
- c) **Sanitaires dames et hommes**
- d) **Armurerie et table de contrôle des armes et matériel**
- e) Pistes ou espace d'échauffement
- f) Salle pour la presse
- g) Firme de matériel d'escrime
- h) **Tableaux d'affichage des résultats**
- i) **Zone neutre autour des pistes**
- j) **Eclairage de la salle**
- k) **Zone pour le vendeur de matériel d'escrime**
- l) **Espace de repos et de vestiaire pour les arbitres**

5) Premiers secours

- a) **Trousse infirmerie + n° téléphone médecin de garde**
- b) **DEA + personne accréditée à son utilisation et aux premiers soins.**

6) Les arbitres

- a) **Tickets boissons et repas en quantité suffisante pour les arbitres (2 tickets boisson + 1ticket repas par demi-journée de travail)**
- b) **Matériel d'arbitre**
 - i) **Supports rigides pour les feuilles de poules**
 - ii) **Jeu de cartons d'avertissement (jaune/rouge/noir)**
 - iii) **Crayons ou feutres ou stylos à bille**
 - iv) **Chronomètre / télécommande si chrono sur l'appareil**